

VOUS SOUHAITEZ INSTALLER  
DES PANNEAUX SOLAIRES  
SUR UNE CONSTRUCTION

**LA DÉCLARATION PRÉALABLE**

**COMMENT CONSTITUER VOTRE DEMANDE ?**

*Votre dossier doit être composé en **2 exemplaires** comme suit :*

- Un imprimé de déclaration préalable** (modèles cerfa n°13703\*09 pour maison individuelle-pages 1 à 6/12 uniquement ou cerfa n°13404\*09 pour les autres constructions- pages 1 à 12/19) dûment complété et signé ;
- DP1 - Un plan de situation** permettant de repérer précisément le terrain sur le territoire de la commune
- DP4 - Un plan de façade** faisant apparaître l'état initial et l'état futur ;
- DP6 – Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement ;
- DP7 - Un document photographique** permettant de situer le terrain (ou l'immeuble) dans l'environnement proche ;
- DP8 - Un document photographique** permettant de situer le terrain (ou l'immeuble) dans le paysage lointain ;

**Dans le périmètre de « Monument Historique » (500 mètres autour de la Porte Monumentale)**

- Joindre un *exemplaire* supplémentaire du dossier ;
- DP11 - Une notice du projet architectural** : précise l'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants ; les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet :
  - Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain ;
  - Les matériaux utilisés, les couleurs des constructions et les modalités d'exécution des travaux.

**OÙ ADRESSER VOTRE DOSSIER ?**

*Votre dossier doit être déposé en Mairie de CHABEUIL (service urbanisme)  
ou adressé en pli recommandé à Monsieur le Maire de Chabeuil  
1 Place Génissieu - B.P. 63 - 26120 CHABEUIL.*

**Horaires d'ouverture du Service Urbanisme :**

*Mardi : de 8h30 à 12h30*

*Judi : de 13h30 à 17h00*

*☎ 04.75.59.92.80*